

*La constitution*

Nous croyons à un gouvernement central fort, mais pas seulement au niveau des principes; nous y croyons parce qu'il sera absolument nécessaire dans les années à venir de rapatrier notre économie et de développer la stratégie industrielle nécessaire pour empêcher l'économie canadienne de sombrer dans la désindustrialisation et le marasme. Il faudra que le gouvernement fédéral assume un plus grand rôle dans des domaines tels que la santé afin de garantir la qualité de vie des Canadiens dans les provinces les moins nanties. Il faut accroître le rôle du gouvernement fédéral dans la redistribution des richesses tout en admettant que, jusqu'à présent, le travail accompli par ce palier de gouvernement est loin d'être satisfaisant. En fait, les pauvres sont encore plus pauvres tandis que les riches continuent de s'enrichir.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, nous sommes en faveur de la péréquation, même dans des domaines où le gouvernement ne l'est pas. Nous trouvons cependant inquiétant que la péréquation soit trop vaguement définie dans la proposition qui nous est soumise. Il n'y est pas garanti qu'elle s'effectuera entre gouvernements au lieu de se faire sous forme de versements à des particuliers ou des sociétés dans des secteurs jugés en difficulté. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a développé ce point l'autre jour. Lorsque le comité, enfin, se réunira, notre parti proposera des amendements visant à améliorer cette partie de la proposition.

Nous sommes en faveur d'une formule d'amendement. Tous les députés reconnaîtront, je crois, qu'il serait inutile de rapatrier la constitution sans pouvoir ensuite y apporter quoi que ce soit. Nous avons toutefois de sérieuses réserves à faire en ce qui concerne l'article 42 qui semble accorder au gouvernement fédéral une trop grande liberté de manœuvre pour sortir des impasses constitutionnelles futures. C'est du pessimisme à l'état pur que d'inscrire de pareils scénarios. Je n'arrive pas à comprendre que les détails de cet article puissent être essentiels à l'idée que le gouvernement se forme de l'avenir, aussi comptons-nous qu'il sera possible de présenter des amendements à ce sujet. L'action unilatérale est peut-être nécessaire une fois, mais il nous paraît inutile de prévoir par écrit que le Parlement puisse à l'avenir recommencer, même si cela s'accompagne d'un référendum, dont les conditions exigent d'ailleurs d'être améliorées. Cela infirme la prétention suivant laquelle il s'agit de mesures intéressant le citoyen et qui ne touchent pas à l'équilibre fédéral-provincial.

● (1800)

Donc, en principe, nous nous trouvons en faveur des principaux objectifs des propositions gouvernementales. Nous ne manquerons sûrement pas de proposer des améliorations de détail, par la voie d'amendements qui seront présentés par nos représentants au comité mixte. C'est non seulement un devoir, mais une nécessité pour le gouvernement d'admettre de pareils amendements, s'il désire réellement édifier le pays.

A cet égard, j'aimerais revenir sur ce que mon chef a déjà dit au sujet d'un amendement confirmant et précisant la propriété et le contrôle des ressources par les provinces. Nous en faisons une condition de notre appui à l'ensemble des mesures constitutionnelles. Nous estimons que, pour que ce branle-bas ait des résultats positifs plutôt que négatifs, il faudra que l'on tienne compte de ce que l'ouest du Canada considère comme ses priorités. C'est vrai qu'il reste bien d'autres choses à mettre au point, notamment le rôle de la

Cour suprême, celui du Sénat, le droit de la famille et les communications. Nous espérons bien que la résolution à l'étude ne sera pas la version définitive de la constitution. Il y aura beaucoup de travail à faire une fois que la constitution aura été rapatriée. Il reste beaucoup à faire pour confirmer les droits des femmes, des autochtones et des handicapés, par exemple. Nous comptons aussi présenter des amendements à cet égard et nous espérons que le gouvernement se montrera réceptif dans ces domaines très importants. Nous pourrions peut-être même apporter certains changements avant le rapatriement de la constitution. Par ailleurs, si nous voulons que le rapatriement devienne un élément constructif et non destructif de notre histoire constitutionnelle, le gouvernement doit céder du terrain et renforcer et préciser la propriété et la gestion des richesses naturelles par les provinces, comme il avait déjà convenu de le faire, si je ne m'abuse, le premier jour de la dernière conférence constitutionnelle.

Le gouvernement insiste beaucoup sur l'idée qu'il doit prendre des mesures pour tenir les promesses faites aux Québécois pendant la campagne référendaire. Pourtant, un grand nombre de ceux qui se sont rendus au Québec pour appuyer le «non» ont déclaré qu'ils voulaient eux aussi que la constitution soit modifiée. Si le gouvernement apporte seulement les changements qu'il estime nécessaires pour respecter les promesses faites au Québec, il trahit la confiance de nombreux Canadiens qui ne voyaient pas les choses ainsi lorsqu'ils ont incité leurs concitoyens du Québec à rester dans la confédération et à coopérer pour apporter des changements. La modification que nous proposons à l'égard des droits de propriété sur les ressources, fera beaucoup pour redresser ce déséquilibre et nous espérons que le gouvernement l'acceptera.

L'allusion à la campagne référendaire du Québec m'amène à mon dernier point, à savoir que cette proposition constitue la solution recherchée, la réponse à la crise provoquée par l'appui important qu'obtient l'option souverainiste au Québec. A mon avis, le premier ministre (M. Trudeau) est beaucoup trop optimiste s'il pense que son projet, aussi noble soit-il, répondra aux aspirations de ceux qui ont voté oui au référendum ou même de ceux qui ont voté non. Il a une vision typiquement libérale—et je veux dire libérale avec un petit l—de la réalité et pense que les Canadiens-français se fraieront un chemin partout au Canada grâce à l'égalité des chances et au bilinguisme officiel. C'est ainsi qu'il voit les choses. Il les voit ainsi depuis déjà quelque temps et apparemment, cela se réalisera avant sa retraite. Je l'admets, cet objectif rachèterait bien des injustices passées. S'il est accepté par les Canadiens, il renforcera le fédéralisme et le caractère particulier du Canada sur le continent nord-américain. Mais c'est une vision qui ne donne de réponse ni aux nouvelles questions ni aux nouveaux problèmes.

Partout dans le monde—et ici je puis parler du Québec comme non-Québécois, parce que je parle de quelque chose qui ne se produit pas seulement au Québec—les gens se demandent ce qu'ils peuvent faire ensemble comme groupe, comme peuple, comme collectivité. Bien des gens sont fatigués d'un monde dans lequel nous ne sommes tous que des individus. Ce nouveau sens de communion ou ce nouveau désir d'y arriver ne semble pas à la portée du premier ministre ni du parti libéral. Toute pensée tournée vers le groupe n'est que manifestation d'une mentalité de tribu et donc une régression. Le nationa-